



Éveilleur d'intelligences environnementales

altereo

G2C environnement Délégation Urbanisme Sud-Ouest

316 rue Henri Becquerel

11400 CASTELNAUDARY

Tél : 04-68-23-06-28 / fax : 04-68-23-06-34

e-mail : castel@g2c.fr

COMMUNE DE ROSIERES DEPARTEMENT DU TARN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 5.1.1 : NOTICE SANITAIRE

P.L.U DE LA COMMUNE DE ROSIERES PIECE 5.1.1 : NOTICE SANITAIRE	
ARRETE LE 2 NOVEMBRE 2011	APPROUVE LE
Signature et cachet de la Mairie	

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

Aix en Provence - Argentan - Arras - Bordeaux - Brive - Castelnaudary - Charleville - Mâcon - Nantes - Nancy - Paris - Rouen - Rabat (Maroc)

Siège : Parc d'Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr

SOMMAIRE

1/ EAU POTABLE	3
1.1 Etat actuel du réseau d'alimentation en eau potable	3
1.2 Situation projetée d'alimentation en eau potable	4
1.3 Situation actuelle et projetée de la défense incendie.....	5
2/ ASSAINISSEMENT	7
2.1 Etat actuel de l'assainissement.....	7
2.2 Situation de l'assainissement collectif	7
2.3 Situation de l'assainissement autonome.....	10
3/ LES EAUX PLUVIALES	11
4/ LE RESEAU D'ELECTRIFICATION	11
5/ Le réseau de gaz	13

1/ EAU POTABLE

1.1 ETAT ACTUEL DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1.1.1 Les ressources et l'alimentation en eau

L'eau captée est potable du point de vue bactériologique et ne présente pas de signe chimique de pollution.

Rosières fait partie du syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable du Carmausin rebaptisé aujourd'hui Eau de Carmaux.

Le captage se situe au niveau de la retenue de Fontbonne. Sa capacité de traitement est de 250m³/h et sa capacité de stockage est 1100000 m³. Une fois l'eau rendue potable elle est répartie dans une bâche de stockage de 800m³, elle alimente les châteaux d'eau via des surpresseurs et alimente en eau potable les villes de Carmaux, Saint Gemme et Rosières.

L'eau mise en distribution dans le réseau est de bonne qualité et conforme suivant les analyses effectuées pour l'année 2009.

1.1.2 Distribution en eau

Le réseau de distribution du syndicat possède 13 ouvrages dont :

- Bâche de stockage 800 m³,
- Retenue de Fontbonne

En plus, trois réservoirs participent à la distribution d'eau potable sur la commune de Rosières.

Ce réseau est composé de différentes canalisations de distribution (linéaire du réseau de distribution de 185kms) qui desservent les différentes zones habitées de la commune de Rosières.

1.2 SITUATION PROJETEE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le PLU de Rosières s'est fixé pour objectif d'atteindre 900 habitants en 2020 soit une centaine de logements en plus (7 logements par an).

1.2.1 Alimentation en eau

Tout d'abord, les ouvrages de stockage sont en capacité de répondre aux besoins prévisionnels de population prévus dans le PLU.

L'analyse des besoins en eau ci-dessous s'attache à évaluer les besoins du projet de la commune. Les zones AU constitue des espaces à urbaniser à court et moyen terme. La zone AU0 prévue dans le PLU de Rosières constitue une réserve à l'urbanisation pour les besoins à plus long terme de la commune, et ne dispose pas de l'ensemble des réseaux. Cette zone est ainsi gelée à l'urbanisation dans le PLU.

Le projet de PLU à court et moyen terme (zone U et AU) dispose d'un potentiel d'accueil en moyenne de 105 habitations soit une croissance d'environ 190 habitants supplémentaires.

1.2.1 Adduction des zones

Le tissu existant de Rosières présente 1,39 ha de possibilités de constructions dans les dents creuses du bourg soit une moyenne de constructions de 17 logements.

Les zones AU représentent 10,10 ha soit environ 67 logements.

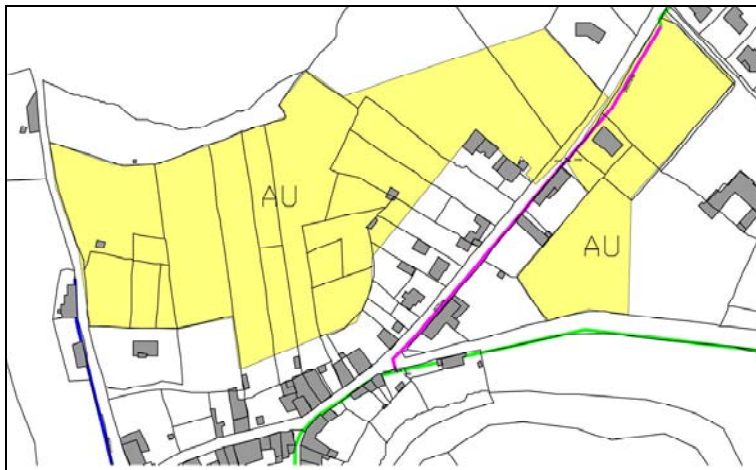
La zone AU0 représente 3,25 ha, soit environ 22 logements

Les dents creuses du bourg, les zones AU et AU0 sont desservies par des canalisations de distribution en eau en capacité de répondre aux besoins des zones restées libres.

Toutes les canalisations qui desservent les zones AU sont minimum d'un diamètre de 40mm. Des canalisations de 110 et 150mm sont toujours à proximité des zones à urbaniser.



Zone AU et AU0 des Doublettes
Canalisation diamètre 150 mm (noir) / 60-75mm (rose)
110mm (vert) et 50mm (bleu)



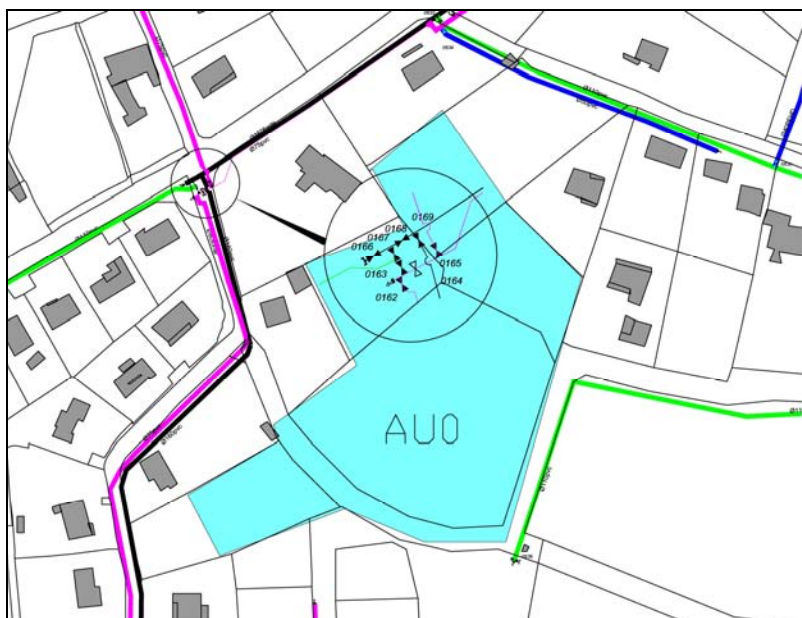
Zones AU des Horts et Capélanie
Canalisation diamètre 110 mm (vert) / 60-75mm (rose)
50mm (bleu)



Zone AU de la Paillassarie
Canalisation diamètre 200 mm (noir) / 75mm (rose)
110mm (vert) et 50-40mm (bleu)



Zone AUO des Bascagnes
Canalisation diamètre 200 mm (noir) / 75mm (rose)
110mm (vert)



Zone AUO du Vigné
Canalisation diamètre 160-150 mm (noir) / 60-80mm (rose)
110mm (vert) et 50-40mm (bleu)

1.3 SITUATION ACTUELLE ET PROJETEE DE LA DEFENSE INCENDIE

Actuellement, la défense incendie de la commune de Rosières est assurée par 16 poteaux incendie.

Les poteaux incendie sont repartis au niveau des principales entités urbaines communales. Le contrôle des poteaux incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Tarn le 20 juin 2007 fait état d'un poteau hors service au niveau du village (angle de la rue des Tilleuls et de la rue des Erables).

La protection incendie de la commune devra être renforcée et mise aux normes dans les secteurs déjà urbanisés, puis dans les futures zones à urbaniser.

Pour pallier à certaines carences en eau, il serait souhaitable de déterminer en accord avec le chef du centre de secours les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto alimentées, ...).

Extrait du plan de défense incendie reporté en fonction des informations fournies par la commune et le SDIS



2/ ASSAINISSEMENT

2.1 ETAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat intercommunal d'assainissement du Carmausin regroupe 6 communes (Blaye les mines, Carmaux, Le Garric, Monesties, Rosières, Saint-Benoît-de-Carmaux). La SIAC a pour mission de garantir la qualité des rejets dans le milieu naturel et de préserver la qualité des eaux souterraines

.Le SIAC compte 8098 abonnés en 2009.

Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration Intercommunale de Valarens (2007) située à Monesties capable de traiter la pollution de 20000 EH. La commune de Monesties est directement raccordée à la STEP de Valarens.

La station d'épuration de Valarens est conforme aux prescriptions administratives.

Actuellement, le réseau de collecte des eaux usées est composé de 19 stations de relevage, d'un poste débit-métrique, 130kms de réseaux. Les effluents proviennent de 18531 habitants et de 7 zones artisanales et commerciales. La station de Valarens est donc en capacité d'accueillir des effluents supplémentaires.

Une autre station est en service sur le territoire intercommunal, il s'agit de celle du Garric, d'une capacité de 1000EH. Cette STEP, datant de 1986, a un usage anecdotique comparé à celle de Valarens.

Une nouvelle station est également en cours à Monesties

2.2 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur Rosières, un réseau collectif des eaux usées existe et permet la collecte des effluents domestiques au niveau de l'ensemble du bourg, de la capélanie, des Horts, l'Eglise, Champ de l'Eglise, Lagrenne, Le Vigné, une partie des Doublettes, la côte du Rouccassou, l'Abrissol, la Paillassarie et une partie de Jouanade Ouest au sud de la RD3.

Au vu du zonage du réseau d'assainissement, le réseau d'assainissement collectif desservira les zones AU des Horts et de la Capélanie, celle de la Paillassarie, une partie des Doublettes et même la zone AU0 au Vigné. Les principaux projets de développement urbains envisagés seront donc raccordés au réseau public d'eaux usées.

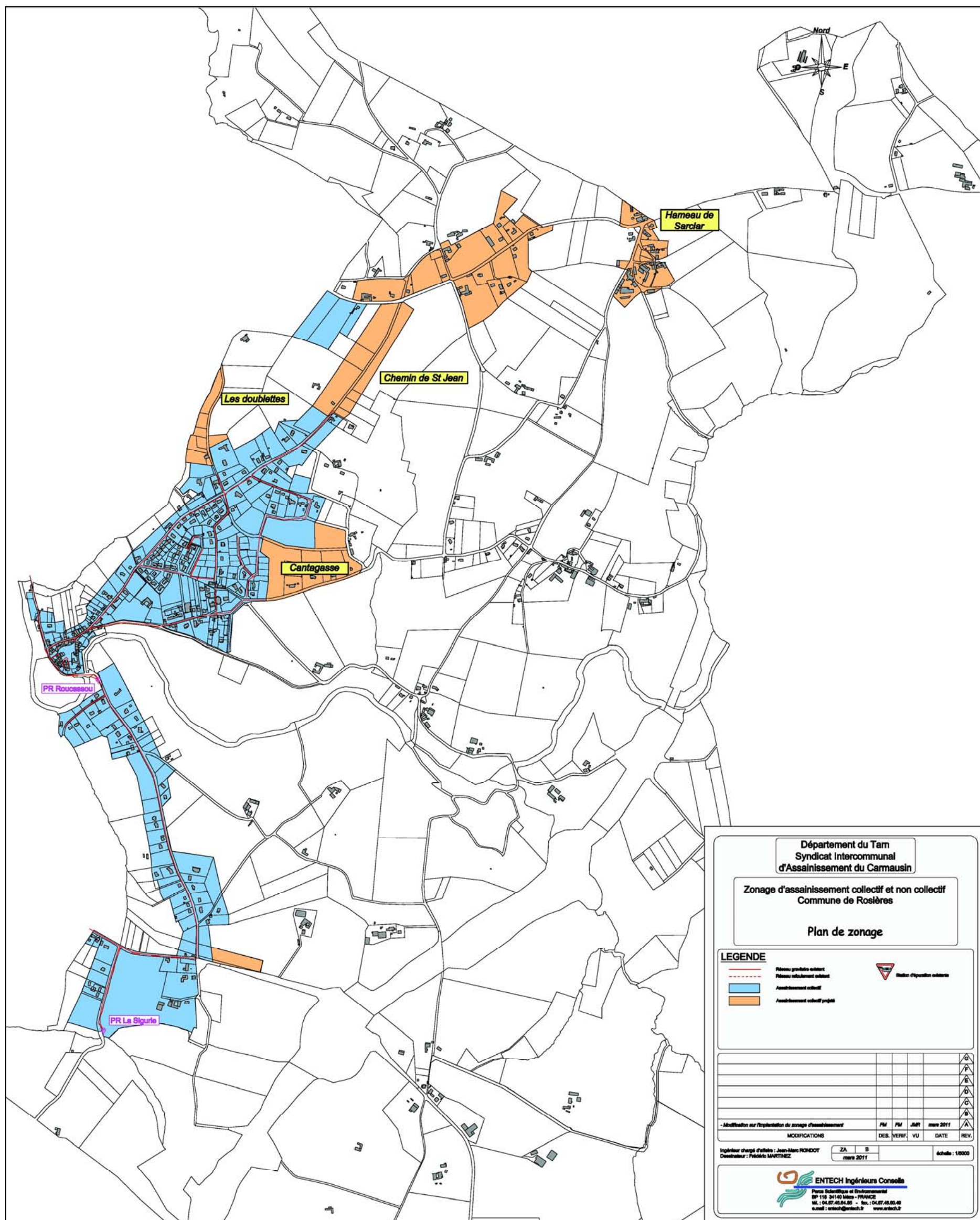
Les zones AU0 des Bascagnes et une partie des Doublettes ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement à l'heure actuelle. Ce n'est pas gênant dans la mise en place du projet de développement de la commune puisque les zones AU0 sont des zones fermées à l'urbanisation. Son urbanisation a été programmée à plus long terme afin de permettre à la commune et au syndicat d'étendre le réseau d'assainissement et d'assurer son raccordement.

Le projet de PLU de Rosières à court et moyen terme du bourg offre une capacité d'accueil moyenne de 105 logements supplémentaires et d'environ 190 nouveaux habitants. Aussi, la station d'épuration intercommunale de Valarens prévue pour 20000EH et ayant 8098 abonnés en 2009 sera en mesure de recevoir les habitations nouvelles du bourg et des hameaux structurants.

Des projets d'agrandissement du réseau d'assainissement collectif sont projetés au Cantagrasse, Doublettes, Chemin de Saint-Juan, Sarclars et aux Bascagnes-La Crouzette.

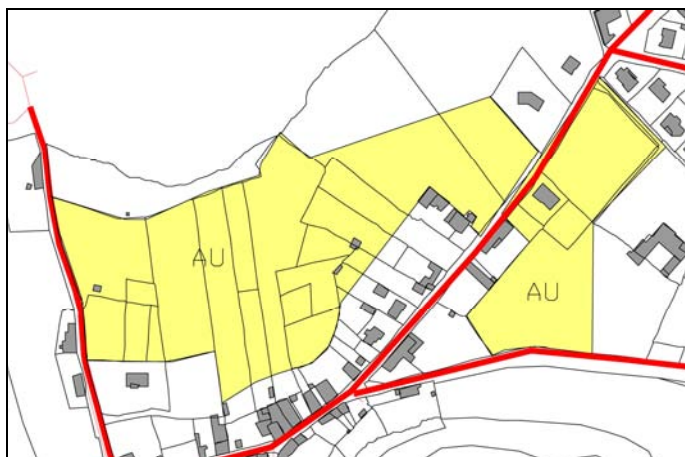
Un projet de zonage porté par le syndicat intercommunal d'assainissement est en cours de procédure.

Extrait du zonage du réseau d'assainissement collectif et de ses extensions prévues

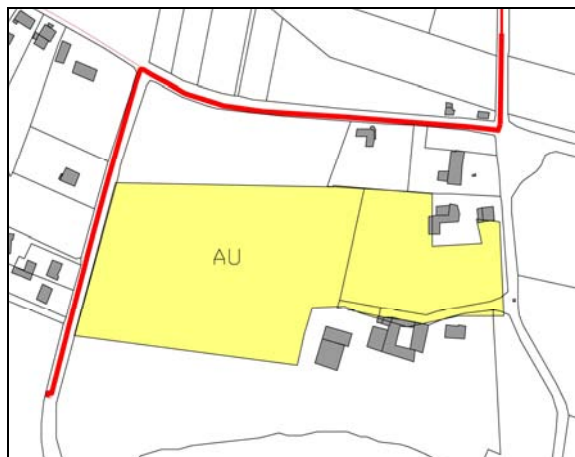


Extrait du plan du réseau d'assainissement actuel sur les zones AU et AU0

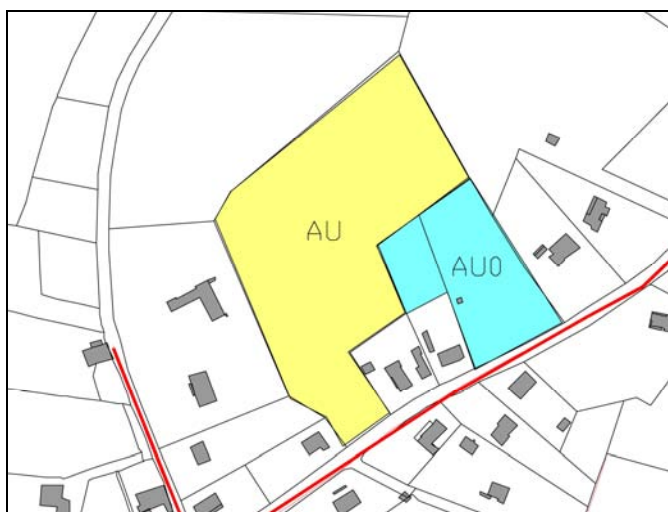
(Source Schéma d'Assainissement)



AU les Horts et la Capélanie



AU Paillassarie



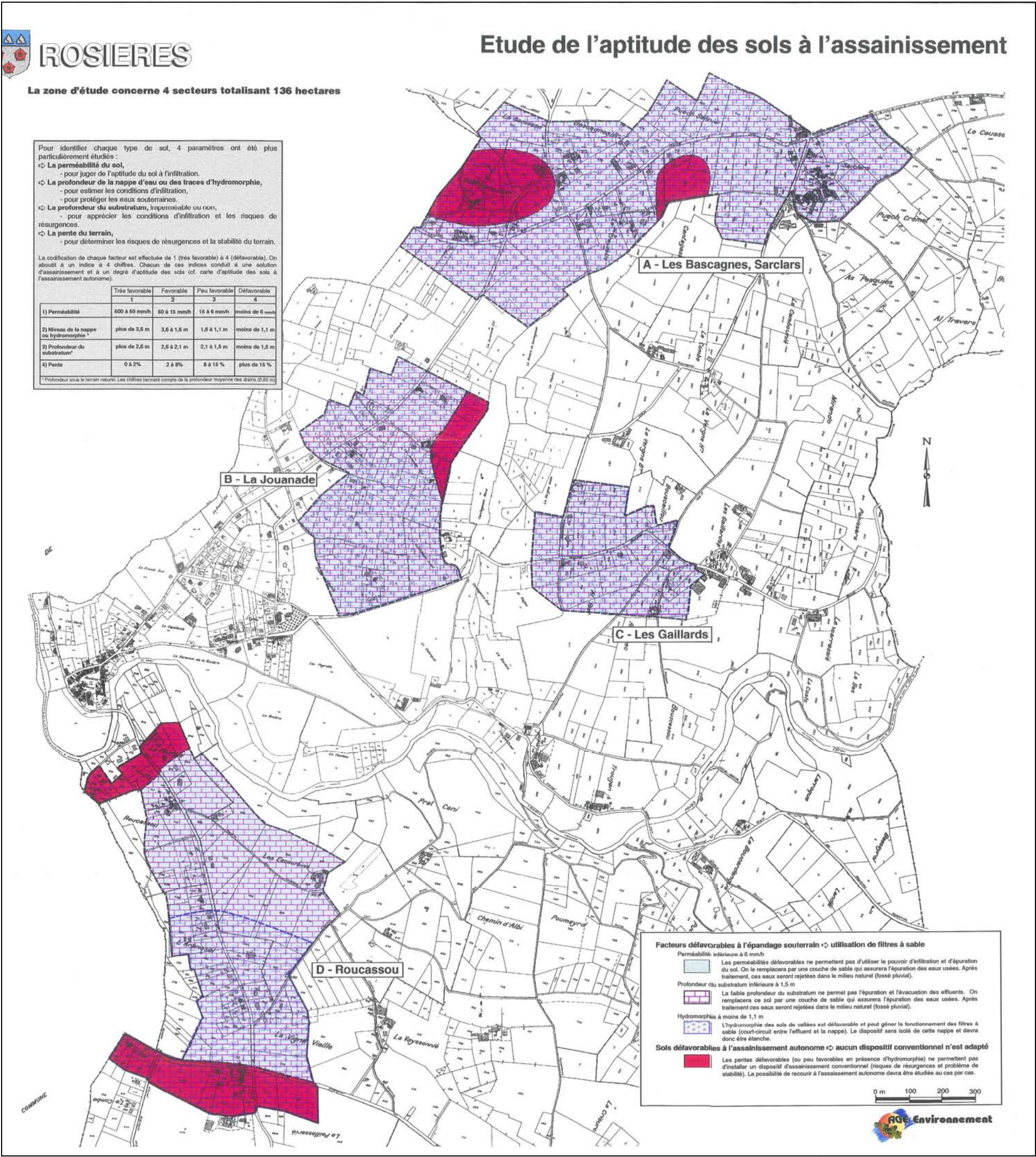
AU et AU0 les Doublettes



AU0 Le Vigné

La zone AU0 Bascagnes n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif.

2.3 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME



3/ LES EAUX PLUVIALES

Le développement de nouvelles zones d'habitat et la densification du tissu urbain va entraîner une augmentation des surfaces imperméabilisées et un accroissement du ruissellement.

La commune a souhaité, au travers du PLU, mettre en place des dispositions pour gérer de manière plus raisonnée et mieux intégrée les eaux pluviales et ainsi limiter les phénomènes de ruissellement. Tout d'abord, il s'agit de limiter dès en amont la production des eaux pluviales en limitant les surfaces imperméables et en facilitant l'infiltration. Le règlement présente ainsi plusieurs dispositions visant à limiter l'imperméabilisation des surfaces et à récupérer et gérer les eaux de pluies :

- Il impose également en zone AU que les aires de stationnement soient plantées
- Il impose que les aménagements réalisés sur un terrain ne fassent pas obstacle au libre écoulement des eaux pluviales et que celles-ci soient infiltrées sur l'unité foncière.

Les orientations d'aménagement mettent en exergue la gestion des eaux pluviales par la mise en place de bassin de récupération, de noue, ...

4/ LE RESEAU D'ELECTRIFICATION

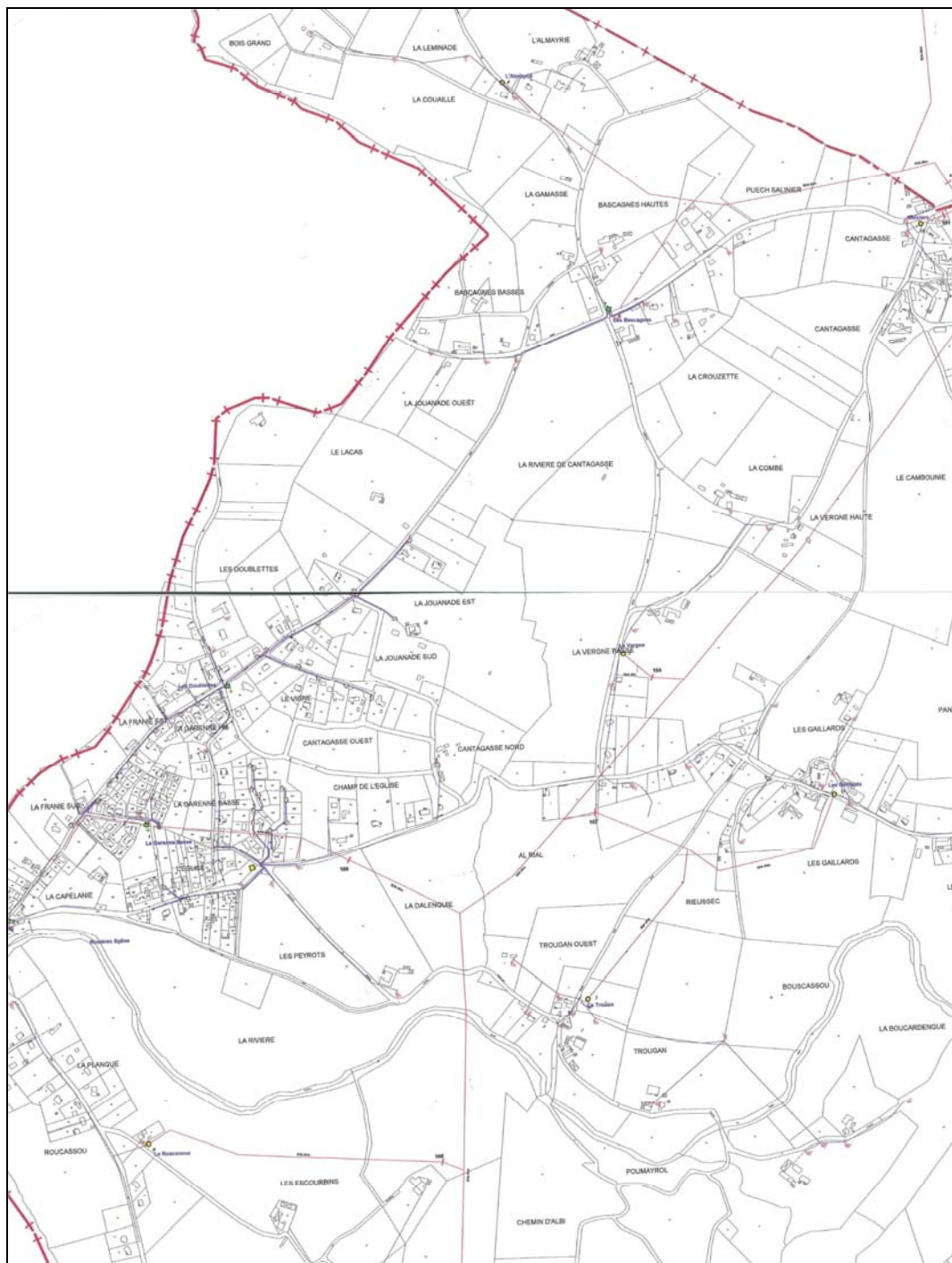
La Société d'Electrification Rurale du Carmausin regroupe 26 communes dont Rosières en deux concessions : le syndicat d'électrification du Carmausin et celui du Tanus (auquel appartient Rosières).

Le SERC dessert 5138 clients.

Sa capacité de production est effective grâce à 3 micro centrales : Pont de Tanus (190kW), Bor et Bar – La Vicasse (330kW) et mairie de Mirandol (310kW). Il existe aussi des moyens de production de desserte que sont les centrales diesel (Cummins d'une puissance de 4000kW et MTU 6400kW).

A l'échelle de la commune de Rosières, toutes les zones AU et AU0 sont potentiellement desservies par un réseau électrique en bon état.

(Source Schéma d'Electricité)



5/ LE RESEAU DE GAZ

La commune dispose du gaz de ville. ENE'O est gestionnaire du réseau de distribution de gaz de la ville de Rosières. Le schéma d'exploitation de gaz a été mis à jour en décembre 2007. Le gaz est présent sur la Côte du Rouccassou, le bourg, les Horts, La Capélanié, Le Champ de l'Eglise, La Jouanade, Le Vigné, Le Chemin Saint Jean, Les Doublettes.

Le gaz est ainsi présents sur les zones AU des Doublettes, des Horts et de la Capélanié et sur les zones AU0 des Doublettes et du Vigné.

Extrait du plan du réseau de gaz

(Source Schéma de gaz)

